



Disponible sur Google play

Disponible sur App Store



Rendez-vous sur l'application

Télécharger gratuitement

Inclus dans ce numéro le calendrier des collectes 2024

L'ESSENTIEL

du

TRI

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK & SUR PANNEAUPOCKET www.smictom-gien.com

JOURNAL D'INFORMATIONS ÉDITÉ PAR LE SMICTOM DU GIENNOIS

Édito



En cette période de préparation des fêtes de fin d'année, toujours synonyme de grande consommation, voilà que pointe le bout de son nez une loi qui va changer nos habitudes dans notre façon de jeter. Notre bonne vieille poubelle a aussi le droit à sa cure d'amincissement.

Ainsi, le tri des biodéchets sera généralisé au 1er Janvier 2024 ; un changement aussi important autant que fut la mise en place du tri des emballages, du verre et du papier sur le territoire du SMICTOM en 2003. Déjà 20 ans...

Depuis, les consignes ont largement évolué et les outils mis à disposition se sont développés. L'élan va se poursuivre avec un grand changement à venir dans le tri et le mode de collectes. Le service gagnera en qualité pour faciliter le geste de tri pour chacun de vous. Ce numéro 38 du journal sera donc largement orienté sur ces points énumérés, car 2024 ne sera pas, en France, que l'année des Jeux Olympiques.

Je vous souhaite une belle lecture et de très belles fêtes de fin d'année.

Le Président, Yves BOSCARDIN



COMPOSTAGE FAUSSES IDEES ET BONS GESTES

PAGE 2

LES MERVEILLES DE DOMI

PAGE 3

BRÈVES & INFOS

LES BONS GESTES POUR NOËL

LE COIN DES ENFANTS

PAGE 4

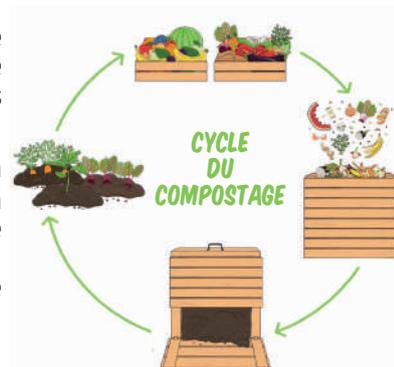


LE COMPOSTAGE

FAUSSES IDÉES ET VRAIS BONS GESTES

Il se dit que le compostage sent mauvais. Il se dit que le compostage attire des nuisibles et autres rongeurs. Il se dit que le compostage est obligatoire. Alors démêlons ensemble le vrai du faux.

Le compostage est une technique ancestrale qui consiste en un retour à la Terre des biodéchets. En effet, la décomposition des déchets « naturels » est réalisée grâce à une multitude de petits éléments, de petits insectes, de petites bêtes. Mais est-ce que cette petite armée, accompagnée de la baguette magique de Dame Nature suffit ? Evidemment non !



Quid de la main de l'Homme dans cette histoire ?

Eh bien, celui-ci va devoir se retrousser un peu les manches ! En effet, outre le fait d'alimenter le composteur en y apportant des biodéchets, il va aussi falloir apporter de l'air, et donc brasser l'ensemble avec une fourche ou un Brass'compost®*. Autre paramètre important, il devra mélanger et varier les apports, un peu de déchets secs et un peu de déchets humides, des déchets fins et des déchets plus grossiers qui favoriseront justement l'aération. Car, les mauvaises odeurs qui naissent dans le compost sont principalement dues au manque d'aération. Comme dans une maison en soit, il est nécessaire, surtout en période hivernale, d'aérer son logement pour chasser les microbes et les mauvaises odeurs.



Maintenant que tout est bien compris, reste à savoir comment faire pour obtenir son composteur (mis à disposition gratuitement par le SMICTOM). Rien de plus simple, il suffit de vous rendre sur la page d'accueil du site du SMICTOM et vous laisser guider : www.smictom-gien.com

Attention, une seule inscription par foyer est acceptée. Libre à vous, en cas de besoin, de vous équiper d'un deuxième composteur.



*Le Brass'compost® est un outil qui sert à mélanger le compost. Il est facilement trouvable dans le commerce.

Pourquoi et comment engager le tri à la source des biodéchets ?

Plus d'un tiers de notre poubelle est composé de déchets qui pourraient être valorisés en compost. Ce sont des biodéchets.

Cette part est aujourd'hui collectée avec les ordures ménagères et brûlée à l'incinérateur d'Arrabloy. L'aberration réside dans le fait que les biodéchets sont généralement composés d'eau !

La loi anti-gaspillage de 2020, qui va rentrer en application au 1^{er} Janvier 2024, va donc permettre de généraliser ce tri des biodéchets. L'objectif étant de réduire aussi le bilan carbone résultant de la collecte et du traitement des déchets (par incinération sur le territoire du SMICTOM).

Bon et maintenant ?

Est-ce que le compostage va vraiment devenir obligatoire au 1^{er} Janvier 2024 ? Réponses ci-dessous.

Le compostage sera obligatoire au 1er Janvier 2024.

FAUX, il est l'une des meilleures alternatives pour le tri des biodéchets actuellement.

Le SMICTOM doit être en mesure de proposer une solution à ses usagers pour le tri des biodéchets.

VRAI. Le syndicat avait pris de l'avance dès 2021 en proposant, depuis cette date, la mise à disposition gratuite de composteurs. Des réflexions sont menées pour d'autres alternatives.

Je ne fais pas ou je ne souhaite pas faire de jardinage, je n'ai donc pas besoin de composteur.

FAUX, le compost obtenu au bout de 6 à 12 mois, peut être réparti dans vos plantes d'intérieur, votre pelouse, aux pieds de vos arbres, et pourquoi pas, donner à des voisins, familles ou amis.

Le SMICTOM proposera une collecte des biodéchets.

FAUX, à ce jour des réflexions sont en cours mais aucun scénario n'est définitivement validé.

Un peu d'histoire...

A l'aube de cette nouvelle année qui va être celle de nombreux changements, retour sur les dates clés qui ont marqué l'évolution dans les collectes pour le SMICTOM du Giennois.

2003

Mise en place de la collecte sélective sur les 44 communes du territoire.
Développement du tri du verre, installation des colonnes de tri pour les emballages et les papiers.
Distribution de sacs jaunes pour Briare et Gien.

2010

Construction de la déchetterie de Poilly-lez-Gien.

2013

Construction de la déchetterie de Briare.
De nouvelles communes bénéficient d'un ramassage en sacs jaunes des emballages.

2017/2019

Extension des consignes de tri des emballages.
TOUS LES EMBALLAGES se trient désormais.

2020

Installation de composteurs dans les établissements scolaires.

2021

Début de la distribution de composteurs aux particuliers (mise à disposition gratuite).

A VENIR

Mise en place du tri des biodéchets.
Evolution des consignes de tri, et collectes en porte à porte des emballages (via des conteneurs) pour toutes les communes du territoire.

RAPPEL CONSIGNES DE TRI



**TOUS LES PAPIERS SE TRIENT
CONTAINER BLEU**

Journaux, magazines,
prospectus, catalogues...

En vrac sans leur film
plastique



**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT
CONTAINER JAUNE**

Emballages en plastique,
briques alimentaires,
boîtes métalliques...

En vrac et vides ou en
sac jaune



CONTAINER VERT

Bouteilles, bocaux, pots
en verre

En vrac et vides, sans
bouchon, ni capsule, ni
couvercle dans le
container spécial VERRE



LES MERVEILLES DE DOMI

Le journal se penche sur une jeune marque installée à Châtillon-sur-Loire qui propose des produits naturels, sans impact écologique donc, pour l'entretien de la maison et également le nettoyage du linge.
L'entreprise a vu le jour en 2019 et la crise du covid a eu un très bon impact puisque la redécouverte des circuits courts (producteurs locaux, petites supérettes communales...) a permis à la marque de bien vendre la déclinaison de ses différents produits.



Le concept est assez simple mais très efficace puisqu'en l'échange de cendres de bois rapportées au magasin via un contenant (fourni par celui-ci), vous pouvez récupérer une lessive gratuite, les cendres étant l'une des matières qui composent ce produit.

Attention néanmoins, un engagement est pris via la signature d'une charte de qualité pour que les cendres soient de très bonne qualité, elles ne doivent donc pas provenir d'une incinération « sauvage » ou d'un feu allumé avec des allume-feu chimiques par exemple.

Aujourd'hui le magasin touche de nombreux particuliers qui sont rentrés dans la danse, la marque souhaite pouvoir récupérer à l'avenir les cendres de collectivités.
Récemment le magasin a obtenu la mention Nature et Progrès.

Enfin, pour ce qui est des emballages, en rapportant les flacons de lessive utilisés, une remise de 50 centimes est alors accordée pour l'achat d'un nouveau produit, les prix étant déjà très attractifs !



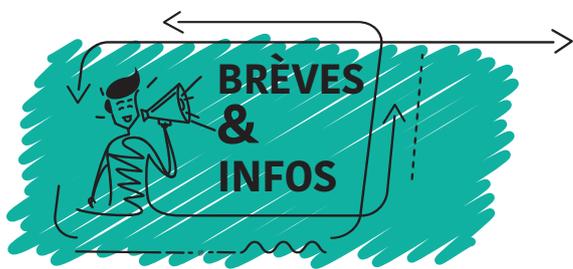
Aujourd'hui la marque se développe puisqu'elle se trouve dans certaines petites supérettes et petites surfaces du territoire administratif du SMICTOM.

Voici un bel exemple d'économie circulaire que le Journal du SMICTOM souhaitait mettre en avant.

Les merveilles de DoMi

9 chemin des déserts
45360 Châtillon-sur-Loire
lesmerveillesdedomi@gmail.com
Tel : 06 52 83 27 59
www.lesmerveillesdedomi.com





Décalages des collectes fêtes de fin d'année.

Le SMICTOM vous invite à prendre connaissance de votre calendrier des collectes 2023 pour connaître les jours de rattrapage pour le 25 décembre 2023 et le 1^{er} janvier 2024.

Déchèteries

Les déchèteries seront fermées les lundis 25 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2024



LES BONS GESTES POUR NOËL

- ❄️ Le Père Noël peut aussi faire plaisir avec des jeux ou jouets d'occasion. Usez et abusez des **plateformes d'échanges** entre particuliers, elles permettent d'éviter le gaspillage et de faire des économies non négligeables par les temps qui courent.
- ❄️ Offrez des **cadeaux durables** et utiles pour éviter qu'ils terminent prématurément dans une poubelle. En cas de doutes, pensez aux bons d'achat ou cartes cadeaux.
- ❄️ Privilégiez des repas avec des produits issus de **circuits courts** car des produits de bonne qualité c'est aussi un gage de bons moments passés autour d'une table, en famille ou entre amis.

- ❄️ Triez les emballages après **l'ouverture des cadeaux**. Souvent composés de cartons et de plastiques, ils se trient dans le sac ou conteneur jaune.
- ❄️ Triez les **bouteilles en verre** dans les conteneurs de couleur verte.
- ❄️ **Ne jetez pas votre sapin** (si c'est un vrai). Il existe des solutions pour vous en débarrasser (sacs à sapins UNICEF, aire de récupération dans les communes ou déchèterie). Si votre sapin est artificiel, et que vous souhaitez vous en débarrasser, apportez-le en déchèterie.
- ❄️ **Vendez ou donnez les anciens jouets** des enfants, des objets, des meubles ou encore des vêtements qui ne vous servent plus.
- ❄️ **Soyez créatifs**, décorez votre sapin avec des décorations que vous avez fabriquées vous-mêmes.
- ❄️ Utilisez des **guirlandes lumineuses à LED** qui sont bien plus écologiques et économiques que les vieilles guirlandes à lampes (souvent très dangereuses).



FABRIQUE ET DÉCORE UN SAPIN EN MODE RÉCUP'

Le matériel :
6 à 9 branches de 1 cm de diamètre et de différentes longueurs
Ficelle
Ciseaux

Classe les branches de la plus petite vers la plus grande, et relie-les entre elles avec de la ficelle en laissant un peu de distance. Termine par une boucle pour suspendre le sapin.

Récupère tous les matériaux autour de toi destinés à être jetés (carton, emballages, petits paquets, morceaux de laine, épulechures d'orange...) qui te serviront à décorer ton sapin.

